

Le Président

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP
DU 11 MAI 2005.**

Lors de la réunion du 11 Mai 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Nouvelle saisine.

1 - Projet d'extension du Tramway des Maréchaux (T3) à Paris.

Saisie par lettre du 15 Avril 2005 du Maire de Paris, la Commission nationale du débat public a décidé qu'il convenait d'organiser elle-même un débat public sur le projet d'extension du Tramway des Maréchaux T3 ; elle en confiera l'animation à une commission particulière.

Sa décision est motivée par les éléments suivants :

- le fait que le projet figure dans le dossier de candidature de la Ville de Paris à l'accueil des Jeux Olympiques de 2012 et prend à ce titre un caractère exceptionnel,

- le fait que les premiers enjeux du projet, tels qu'ils sont définis dans le dossier du maître d'ouvrage par référence aux objectifs du plan de déplacements urbains (PDU) d'Ile de France, sont la réduction du trafic automobile et le développement des transports collectifs, que ces enjeux présentent une importance particulière dans la région Ile de France et ont donc un caractère d'intérêt national,

- les liens du projet avec de nombreuses opérations de requalification urbaine situées sur le territoire de la Ville de Paris ou des communes voisines, et donc ses impacts sur le cadre de vie des habitants des quartiers traversés,

D'autre part, la Commission nationale du débat public relève que la concertation menée en Février 2003 portait sur un projet sensiblement plus réduit (extension de la Porte d'Ivry à la Porte de Charenton) et n'avait associé qu'un nombre limité d'interlocuteurs ; or elle considère que le projet, tel qu'il a depuis lors évolué, justifie que soit pleinement assurée l'information et l'expression du public compte tenu de ses conséquences potentielles sur le cadre de vie et sur les conditions de vie quotidienne de la population.

La CNDP a enfin désigné le Président de la commission particulière chargée d'animer ce débat public : M. Hubert BLANC.

*

**

II – Débats décidés.

1/ Projet de Contournement Est de Rouen.

Suivant les propositions que lui présente M. GACHELIN, président de la commission particulière, la CNDP considère que le dossier du Ministre de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le projet de Contournement Est de Rouen est suffisamment complet pour être soumis au débat public et elle arrête le calendrier et les modalités d'organisation de ce débat public.

Le débat public se déroulera pendant une durée de 3 mois du 9 Juin au 7 Juillet et du 5 Septembre au 9 Novembre 2005.

2/ Projet de LGV PACA.

Après avoir entendu l'exposé de M. MARZOLF, la Commission nationale approuve la demande présentée par la commission particulière et décide de faire procéder à une expertise complémentaire concernant ce projet ; elle consistera en un dire d'expert sur les études réalisées précédemment par Réseau Ferré de France sur la possibilité d'améliorer la ligne actuelle Marseille - Vintimille - ou la possibilité de phaser des travaux combinant des sections de ligne nouvelle et des améliorations de la ligne existante – tout en répondant au besoin de développement des TER et en apportant un gain de temps sur le trajet Nice-Paris ou Toulon-Paris.

Afin d'assurer que le résultat de cette expertise complémentaire puisse être rendu public avant la fin du débat public, celui-ci est, à titre exceptionnel, prolongé jusqu'au 8 Juillet 2005.

3/ Projet de liaison routière entre Grenoble et Sisteron.

Ayant entendu les propositions de M. RUEZ, président de la commission particulière, la Commission nationale approuve les modalités d'organisation du débat public. Celles-ci seront rendues publiques par une conférence de presse tenue conjointement par M. MANSILLON et M. RUEZ à Sisteron demain Jeudi 12 Mai.

Il est rappelé que le débat public se déroulera du 7 Juin au 26 Juillet et du 23 Août au 20 Octobre 2005.

4/ Projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

M. MANSILLON, en l'absence de M. DEMANGE, présente les propositions de la commission particulière quant aux modalités d'organisation de ce débat public ; celles-ci sont approuvées par la Commission nationale, ainsi qu'une légère modification au calendrier du débat : celui-ci se déroulera du 8 Juin au 14 Juillet et du 1^{er} Septembre au 18 Novembre 2005.

5/ Projet de Contournement routier de Nice.

M. Jean-Claude COQUET, président de la commission particulière, propose à la Commission nationale, qui l'approuve, la nomination de cinq personnes pour composer la commission particulière : M. Jean-Pierre CLARAC, M. Xavier GODARD, M. Paul LE JAN, M. Michel MEINARDI, M. Jean-Pierre ZIROTTI.

6/ Projet de centrale électronucléaire « tête de série EPR » à Flamanville.

M. MATHIEU, ne pouvant être présent, a transmis une note faisant le point sur l'avancement des divers aspects de la préparation du débat : le dossier du maître d'ouvrage, le cahier collectif d'acteurs, le calendrier et le programme du débat.

7/ Projet THT Cotentin-Maine.

M. Jean-Pierre GIBLIN, président de la commission particulière, propose à la Commission nationale, qui l'approuve, la nomination de deux personnes supplémentaires pour composer la commission particulière : M. François BONNEAUD, M. Jean-Paul VELLAUD.

6 et 7/ projet d'EPR et projet THT Cotentin-Maine.

La Commission nationale rappelle sa décision d'assurer la nécessaire cohérence entre les débats publics portant sur ces deux projets et leur calendrier ; à cet effet une réunion de coordination aura lieu l'après-midi de ce jour entre le Bureau de la CNDP, M. MATHIEU et M. GIBLIN.

8/ Options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

M. MERCADAL, président de la commission particulière, informe la Commission nationale que M. BOY a renoncé à être membre de la CPDP et lui propose de nommer un nouveau membre : Mme Paula CECCALDI ; une nomination complémentaire pourra être proposée prochainement.

Il fait ensuite le point sur l'état d'avancement de la préparation du débat.

- En ce qui concerne son organisation, il prévoit à la fois un volet national portant sur les aspects scientifiques et techniques et sur la « gouvernance » ultérieure de la question et un volet local comportant des débats dans les régions concernées par les trois axes de recherche de la loi de 1991 ; dans la mesure où la CNDP a exprimé son souci de tenir compte des contraintes de calendrier indiquées par les ministres auteurs de la saisine, elle rappelle que, dans sa décision de Mars 2005, elle avait exprimé son souci de voir étendre à un public plus large les bénéfices du débat public ; cela devrait conduire à prolonger le débat approfondi actuellement envisagé par une action de diffusion appropriée des contenus du débat public.

La Commission mandate son bureau pour faire part aux auteurs de la saisine de cette demande de façon à ce qu'elle puisse être intégrée dans la préparation du débat.

*

* *

- Enfin M. MERCADAL fait état du calendrier tendu concernant le dossier de présentation du sujet préparé par les ministres. Une première rédaction devrait être remise le 23 Mai à la CPDP qui l'examinera dans sa réunion du 30 Mai. La Commission nationale du débat public ne pourra donc examiner le document avant sa séance de Juillet alors qu'il doit impérativement être remis à l'impression avant le 31 Juillet.

III – Demande du Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales et du Ministre de l'Ecologie et du développement durable en vue d'un « guide » de la participation.

M. MANSILLON rappelle les différentes étapes de la réflexion sur ce sujet et la position prise par la CNDP en Novembre 2004, de donner suite à cette demande, non pas par un seul document à visées trop générales mais par une réponse plus diversifiée qui pourrait comporter notamment la constitution d'une base de connaissances sur les méthodes de la démocratie participative et l'organisation d'une deuxième « Rencontre nationale » de la CNDP sur le thème « les élus et le débat public ». Ces deux points font l'objet d'une longue discussion.

- Base de connaissances sur les méthodes de la démocratie participative : elle est élaborée depuis le début de l'année en association avec la Fédération des Maires des Villes Moyennes et avec le concours des Ministères de l'Equipement, de l'Ecologie et de la Ville (Conseil National des Villes). La structure de la base est définie de façon à répondre aux besoins et aux questionnements des élus en la matière ; elle comportera trois volets : des fiches d'expérience témoignant de la diversité des initiations prises par les élus, un inventaire méthodologique, des références conceptuelles et bibliographiques.

Le travail de rédaction des fiches est engagé ; la base devrait être disponible en Septembre ; elle sera accessible sur le site de chacun des organismes associés (FMVM, CNDP,...).

La CNDP se préoccupe dès maintenant de prévoir la mise à jour ultérieure de la base et d'y associer d'autres partenaires.

- Rencontre nationale sur « les élus et le débat public ».

Cette journée a été préparée par le lancement d'une étude qualitative portant sur la participation des élus au débat public, leurs attentes et leur façon de vivre la participation du public. Une équipe de sociologues a mené des entretiens approfondis avec une trentaine d'élus originaires de quatre régions ayant connu un débat public au cours des dernières années, puis a animé des ateliers permettant, dans les mêmes régions, à d'autres élus de débattre et d'enrichir le contenu de ces entretiens.

La CNDP a pris connaissance des résultats de cette étude qualitative et en a retenu les éléments suivants : il convient de distinguer 2 domaines différents :

- en ce qui concerne le «débat public CNDP », la Commission est pleinement dans son rôle en proposant des adaptations de nature à améliorer la conduite et le suivi des débats publics et en tirant les leçons de l'expérience pour aider les élus à se positionner dans les débats publics qu'elle organise.

- hors son domaine de compétence, la CNDP constate à la fois une demande sociale de participation (consacrée par la loi puis par la Charte de l'environnement) et une demande de beaucoup d'élus qui rencontrent des difficultés pour y répondre. Le rôle de la CNDP n'est pas d'imposer une formule quelle qu'elle soit, mais de répondre à cette demande et, comme la loi lui en confie la mission, de formuler en la matière des avis et des recommandations. Elle mettra à la disposition des élus des exemples d'initiatives prises dans les différents domaines (notamment pour les projets intercommunaux) et fournira des conseils méthodologiques ; en ce sens la constitution de la base de connaissance précitée est parfaitement complémentaire avec cette action.

Ces propositions seront soumises aux grandes fédérations d'élus locaux (Association des Maires de France, Association des Départements de France, Association des Régions de France) afin d'engager le dialogue avec elles sur ces bases ; cette rencontre aura lieu le Mercredi 15 Juin 2005.

Le Président

Yves MANSILLON